

2ème atelier sur le dimensionnement du futur centre de traitement des déchets d'Ivry Paris XIII



Objectifs de l'exercice réalisé par le Collectif 3R

Récapituler toutes les nouvelles hypothèses de travail présentées par le SYCTOM suite à la concertation

Présenter les hypothèses de travail retenues par le Collectif 3R dans un souci de compromis

Présenter les implications de ces hypothèses de travail du SYCTOM et du Collectif 3R en termes i) de dimensionnement de l'usine et ii) de respect des objectifs du Grenelle



Partie I

Nouvelles hypothèses de travail présentées par le SYCTOM suite à la concertation



Hypothèses du SYCTOM pour la totalité de son territoire en 2023

Population 6 152 000 habitants

Prévention des OM entre 2009 et 2023 -7,7%

Total d'OM 2 302 078 tonnes/an

Collectes sélectives en kg/hab/an

Verre	matériaux secs hors verre	Bio déchets
30,3	47,6	3,3

Total d'OMR restant à traiter

1 823 453 tonnes/an



Partie II

Hypothèses de travail retenues par le Collectif 3R dans un souci de compromis



Hypothèses de compromis retenues par le Collectif 3R

Population

Prévention des OM entre 2009 et 2023

Total d'OM

Collectes sélectives en kg/hab/an

Total d'OMR restant à traiter

Rappel Syctom

6 152 000 habitants

- 7,7%

2 302 078 tonnes/an

Verre	matériaux secs hors verre	Bio déchets
30,3	47,6	3,3

1 823 453 tonnes/an

Collectif 3R

6 039 935 habitants

- 14 %

2 124 487 tonnes/an

Verre	matériaux secs hors verre	Bio déchets
30,3	47,6	12,0

1 581 497 tonnes/an



Partie III

Implications des hypothèses de travail du SYCTOM et du Collectif 3R en termes de dimensionnement



Hypothèses retenues par le SYCTOM sur les Usines d'incinération des Ordures Ménagères (UIOM) en 2023

UIOM appartenant au SYCTOM:

Ivry 350 000 tonnes

St Ouen 605 000 tonnes

Isséane 460 000 tonnes

Plus aucune mutualisation des UIOM appartenant à des tiers.

« Autonomie » du SYCTOM.... Mais à quel prix?



Hypothèses retenues par le Collectif 3R sur les UIOM en 2023

UIOM appartenant au SYCTOM:

St Ouen 630 000 tonnes

Isséane 460 000 tonnes

Pas de reconstruction de l'UIOM d'Ivry

Capacités d'UIOM externes au SYCTOM mais à sa disposition :

Argenteuil 45 000 tonnes

Sarcelles 40 000 tonnes

+ St Thibault 25 000 tonnes (en réserve mais pas besoin en 2023 avec ce scénario)



Adéquation besoins / capacités de tri ou de traitement

	Selon Syctom	Selon Collectif 3R
Besoins de tri (collectes sélectives verre et secs)	292 835 t	287 501 t
Capacités de tri	260 000 t	260 000 t
Sous-capacité de tri	-32 835 t	-27 501 t
Besoins de traitement (OMR, refus		
de tri, FCR)	1 383 771 t	1 148 622 t
Capacités de traitement UIOM	1 415 000 t	1 175 000 t
Surcapacité de traitement	31 229 t	26 378 t



Partie IV

Implications des hypothèses de travail du SYCTOM et du Collectif 3R en termes de respect des objectifs du Grenelle



Objectif de la loi Grenelle I: d'ici 2015, 45% des tonnages orientés vers une filière de valorisation matière ou organique

Résultats selon hypothèses Syctom:

22 % voire 36 % (si compost aux normes) en 2023

Résultats selon hypothèses Collectif 3R:

26 % voire 40 % (si compost aux normes) en 2023



Objectif de la loi Grenelle II: limitation des capacités d'incinération et d'enfouissement à 60 % des déchets non dangereux collectés sur l'Ile-de-France

Résultats selon hypothèses SYCTOM (avec l'UIOM d'Ivry) sur le territoire du SYCTOM :

66 % en 2023

Résultats selon hypothèses Collectif 3R (<u>sans</u> l'UIOM d'Ivry) sur le territoire du SYCTOM :

63 % en 2023



Objectif de la loi Grenelle II: limitation des capacités d'incinération et d'enfouissement à 60 % des déchets non dangereux collectés sur l'Ile-de-France

Estimation du taux d'incinération et de mise en décharge de la région selon le PREDMA :

69% en 2005

60 % en 2019

... En tenant compte de la fermeture d'Ivry-Paris XIII, sans reconstruction de l'UIOM d'Ivry-Paris XIII, et sans renouvellement des autorisations préfectorales des décharges en activité en 2009.



Conclusions

En appliquant de manière raisonnable les objectifs publics,

En **mutualisant** quelques UIOM proches du territoire du SYCTOM et actuellement utilisées par le SYCTOM,

La reconstruction de l'UIOM d'Ivry ne sera **pas nécessaire** (le SYCTOM dispose de capacités d'incinération largement suffisantes),

D'autant plus qu'elle serait contraire à la loi Grenelle II.